

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
15

Séance ordinaire du 12 décembre 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le douze décembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (18) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Véronique FLESCHE et Alexandre DURRWELL

Excusés (15) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. KIMMICH)
Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme ADAM)
M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCHE)
M. Alain DREYFUS
M. Raphaël SPADARO
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Bilge BAYRAM
Mme Bérengère MICODI
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 7 de l'ordre du jour

Remboursement de frais à des tiers

Conseil Municipal des Aînés

Le Conseil des Aînés a créé un site internet, hébergé par la Sté OVH de Roubaix. Le coût de l'hébergement (pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2025) et du renouvellement du nom du domaine (pour la période du 26/11/2024 au 25/11/2025) s'élève à 64,19 €.

Les factures de la Sté OVH ont été réglées par M. Gilbert BOLLI, membre du Conseil des Aînés. Il sollicite le remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de rembourser à M. Gilbert BOLLI, domicilié [REDACTED] à Rixheim, les frais engagés, soit 64,19 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) du Budget 2024.

=====

Délibéré comme dessus

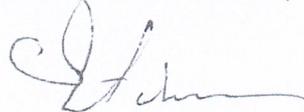
Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 16 décembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Sophie ACKER

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 16 DEC. 2024